



INSTRUCTIONS DE COURSE CHAMPIONNAT DE FRANCE "CORMORAN"

Société des Régates de Térénez (SRTz)
Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2026
Baie de Morlaix
Grade : 3

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra ?
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices.
Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée, **au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement** de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché **avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet**.
- 2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon description de la procédure donnée en **annexe**.





3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé au **barnum événements** près du **centre nautique (SRTz)** et sur le site internet du club dédié au championnat de France Cormoran 2026.

Information coureur via le groupe WhatsApp



ATTENTION : Ces informations ne remplacent pas les informations du tableau officiel.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au **centre nautique (SRTz)**.
5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (*ceci modifie Signaux de course*).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses :

Date	Classe cormoran
Jeudi 20 août 2026	Parade nautique en baie de Morlaix
Vendredi 21 août 2026	11 h 00 Briefing des concurrents
Vendredi 21 août 2026	Courses comptant pour le Championnat de France
Samedi 22 août 2026	Courses comptant pour le Championnat de France
Dimanche 23 août 2026	Courses comptant pour le Championnat de France

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe (s)
Vendredi 21 août 2026	13 h 00	Cormoran
Samedi 22 août 2026	11 h 00	Cormoran
Dimanche 23 août 2026	10 h 30	Cormoran

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un **pavillon Orange** sera envoyé **cinq minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
6.4 Une course supplémentaire par jour peut être courue, à condition qu'aucune classe ne soit en avance de plus d'une course par rapport au programme et que la modification soit effectuée conformément à l'IC 2.1.
6.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **15h00**

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est : **Pavillon blanc avec le logo Cormoran**

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe "ZONES DE COURSE"**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Le **parcours construit** est décrit en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le **pavillon Q (parcours construit)**. Il affichera le cap et de la longueur approximatifs du premier bord du parcours. **Le Comité de Course doublera également les informations par VHF (canal 72)**



9.3 **Parcours côtiers (longue distance) :**

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra **le pavillon D (parcours côtier)**, si le parcours comprend **une marque de dégagement**. Il enverra le **pavillon vert** pour indiquer qu'elle est à **contourner en la laissant à tribord**. **L'absence de pavillon vert** signifie qu'elle est à **contourner en la laissant à bâbord** (*ceci modifie Signaux de course*). **Le numéro du parcours côtier sera affiché sur un tableau à l'arrière du bateau Comité mais également doublé par VHF (canal 72) par le Comité de Course..**

9.4 Carte marine préconisée lors du Championnat de France Cormoran 2026 : **SHOM N°7095 INT 1756 (Baie de Morlaix : de l'île de batz à la Pointe de Primel)**.

9.5 Le fait de ne pas entendre ou comprendre les informations en VHF, ne sera pas un motif de réparation.

10. MARQUES

10.1 La description des marques est donnée en **annexe**

Départ	Parcours (construit)	Dégagement (côtier)	Changement de parcours (construit)	Arrivée
Bateau Comité de course arborant un pavillon orange et un bateau viseur arborant un pavillon orange	Bouée 1 et 2 Jaunes Bouée 3a 3b Oranges Bouées Coniques BANQUE POPULAIRE	Bouée Jaune Bouée Conique BANQUE POPULAIRE	Bouée Verte Bouée Conique BANQUE POPULAIRE	Bateau Comité arborant un pavillon bleu et une bouée Rouge

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART (la ligne de départ sera placée si possible dans l'anse de Térénez)

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un **pavillon orange** sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et un **pavillon orange** sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord.

12.2 Le départ sera donné conformément à la RCV 26 indiqué ci-après :

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
5*	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
4	Pavillon P, I, Z, Z et I, U ou noir	Un	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (*ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2*).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (*ou déplacera la ligne d'arrivée*) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (*ceci modifie la RCV 28.1*).

13.3 **Quand un changement de parcours est signalé à la bouée sous le vent, seule la marque de changement de parcours sera remouillée au vent en la contournant à bâbord.**



13.4 Réduction de parcours

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe parcours côtiers (avec un astérisque *), (modification de la RCV 32). Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Un bateau du Comité arbore le pavillon « S ». La ligne d'arrivée est alors définie par le coté parcours de la marque et le mat arborant un pavillon « S ».

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un **pavillon bleu** et le côté parcours de la marque d'arrivée, **une bouée rouge**.

14.1 **Parcours côtiers** : La position de la ligne d'arrivée du parcours côtier sera signalée par VHF sur le canal de course (72). **Elle sera placée si possible dans l'anse de Térénez.**

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour des classes données en **annexe**, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

15.3 L'annexe T appelé conciliation pourra s'appliquer, voir Annexe T.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont cibles sont les suivants :

Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir après le 1 ^{er}
Construit	40 minutes	15 minutes
Côtier		40 minutes

16.2 Les bateaux ne finissant pas **15 minutes** (*parcours construit*) et **40 minutes** (*parcours côtier*) après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés **TLE** (*Time Limit Expired*) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point(s). Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16.3 Le non-respect du temps cible (*parcours construit*) ne sera pas un motif de réparation (*ceci modifie la RCV 61.1(a)*).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **60 minutes** après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information situé **Barnum événements près du centre nautique (SRTz)**.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé **au centre nautique (SRTz)**.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard **30 minutes** après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé **au centre nautique (SRTz)**.

Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18. CLASSEMENT

18.1 **Deux courses** doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

Nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :

(a) Quand moins de **trois courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **trois à cinq courses** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand **six courses ou plus** ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.



19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un émargement (sortie et retour) obligatoire sera en place au **Barnum évènements, près du centre nautique (SRTz)**.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **60 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

L'identification des bateaux officiels : **un pavillon de la SRTz**

Le bateau du Comité de Course sera également identifié par le **pavillon de la FFV**.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors de la zone où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (*mini 50N*) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long

Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche, plus un deuxième coupe circuit de secours en cas de chute du pilote à la mer. Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritits peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place **qui leur a été attribuée par la SRTz**.

26. PRIX

Des prix seront distribués conformément au règlement sportif 2026 de la **Fédération Française de Voile**.





- Présidents de la **Société des Régates de Térénez (SRTz)**

- Mrs Frédérique LE BORGNE et Jean marie TROMEUR

- Président du comité d'organisation

- Mr Jonathan FLORENT



- Arbitres désignés par la **Fédération Française de Voile** :

- **Président du Comité de Course** : Didier COZIC
- **Adjoint Comité de Course** : Patrick LONGUET
- **Adjoint Comité de Course** : Jean GUEGAN
- **Adjoint Comité de Course** : Hugues LE MAITRE
- **Présidente du Jury** : Annick MARTIN
- **Jury Assesseur** : Cécile TYMEN LE FLOC'H
- **Président du Comité Technique** : Yves Marie LEROUX
- **Commissaire informatique** : Jean GUEGAN

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Horaires des marées en Baie de Morlaix

(Du jeudi 20 août au dimanche 23 août 2026)

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Jeu. 20	05h44	3,22m	
	11h39	7,11m	42
	18h06	3,50m	
Ven. 21	00h01	6,76m	36
	06h30	3,81m	
	12h37	6,65m	30
Sam. 22	19h08	4,02m	
	01h18	6,31m	27
	07h49	4,22m	
Dim. 23	14h15	6,41m	26
	20h50	4,18m	
	03h15	6,28m	28
	09h37	4,16m	
	15h56	6,65m	32
	22h23	3,81m	

Lever et coucher du soleil 2026 à Morlaix (29)

date	aube	lever	couch.	crépus.	durée
JEU 20	06 h 41	07 h 14	21 h 23	21 h 55	14 h 09 (-4mn)
VEN 21	06 h 43	07 h 15	21 h 21	21 h 53	14 h 06 (-3mn)
SAM 22	06 h 45	07 h 17	21 h 19	21 h 51	14 h 02 (-4mn)
D 23	06 h 46	07 h 18	21 h 17	21 h 49	13 h 59 (-3mn)





ANNEXE T

T1 PENALITES POST-COURSE

- (a) A condition que la RCV 44.1(b) ne s'applique pas, un bateau qui est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident peut accepter une pénalité « post-course » à tout moment après la course jusqu'au début de l'instruction d'une réclamation concernant l'incident.
- (b) Une pénalité « post-course » est une pénalité en points de 30% calculer comme indiqué dans la règle 44. 3(c). Cependant la règle 44.1 (a) s'applique.
- (c) un bateau accepte une pénalité « post-course » en remettant au conciliateur ou à un membre du jury une déclaration écrite où il accepte la pénalité et qui identifie le numéro de la course et où et quand l'incident a eu lieu.

T2 REUNION CONCILIATION

Une réunion de conciliation aura lieu avant l'instruction d'une réclamation pour chaque incident ayant donné lieu à une réclamation par un bateau, impliquant une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou de la règle de 31, mais uniquement si chaque partie est représentée par une personne qui était à bord au moment de l'incident. Aucun témoin ne sera autorisé. Cependant, si le conciliateur décide que la règle 44.1(b) peut s'appliquer ou que la conciliation n'est pas appropriée, La réunion n'aura pas lieu, et si une réunion est en cours, elle sera close.

T3 AVIS AU CONCILIATEUR

En s'appuyant sur les dépositions des représentants, le conciliateur émettra un avis sur la décision probable du jury. Soit :

- a) La réclamation n'est pas recevable ;
- b) Aucun bateau ne sera bien pénalisé pour avoir enfreint une règle, ou
- c) Un ou plusieurs bateaux seront pénalisés pour avoir enfreint une règle, En identifiant les bateaux et les pénalités.

T4 RESULTATS DE LA REUNION DE CONCILIATION

Après que le conciliateur a émis un avis,

- a) Un bateau peut accepter une pénalité « post-course », et
- b) Un bateau peut demander à retirer sa réclamation. Le conciliateur peut alors agir au nom du jury conformément à la règle 63.1 pour autoriser le retrait.

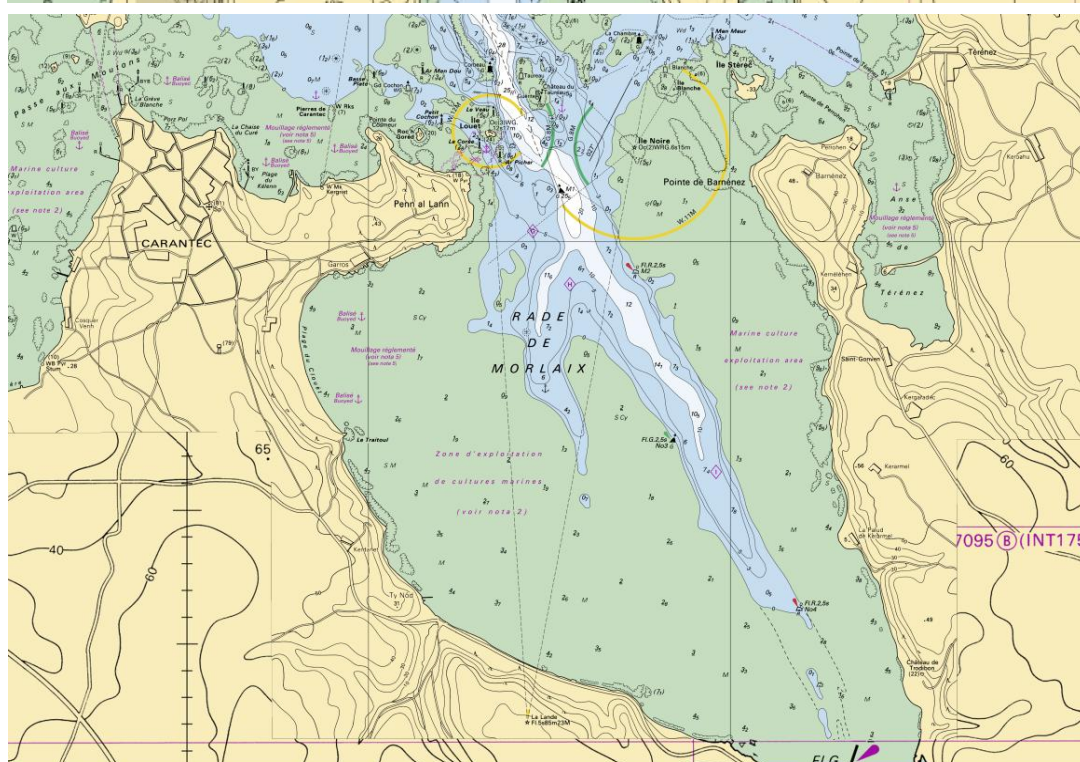
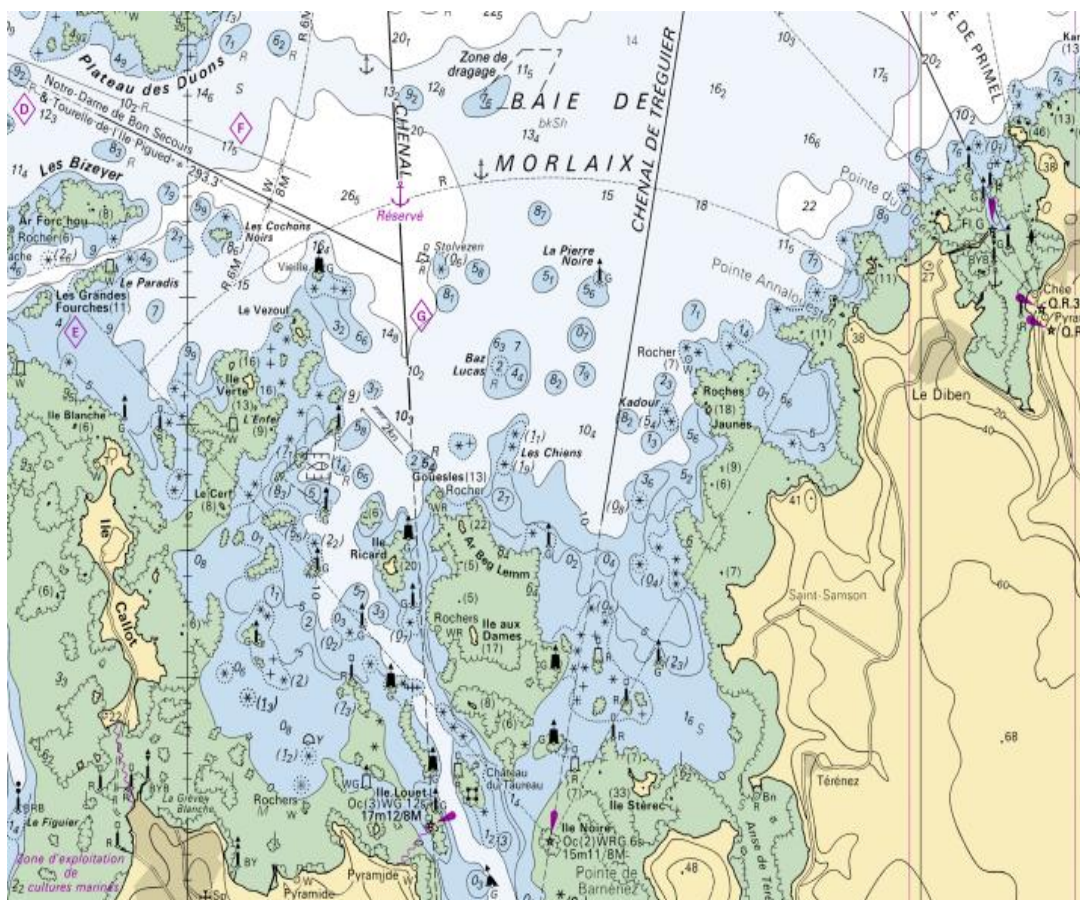
Sauf si toutes les réclamations concernant l'incident sont retirées, une instruction de réclamation aura lieu





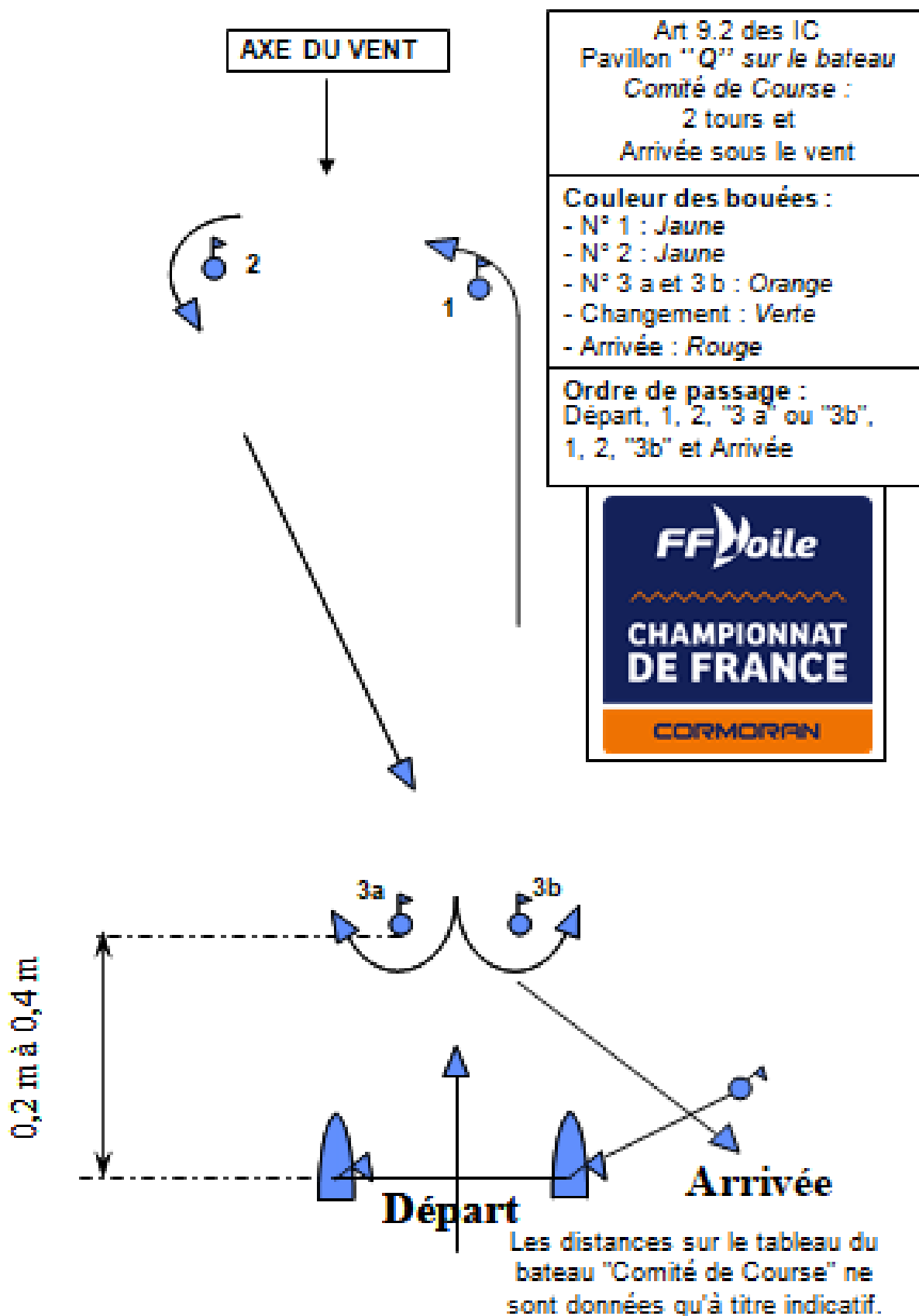
ANNEXE ZONES DE COURSE

(Sources "DATA.SHOM.FR", décrivant l'emplacement des zones de course)





ANNEXE PARCOURS "CONSTRUIT"





ANNEXE PARCOURS "CÔTIERS"

Pavillon « D ». Le numéro du parcours côtier sera affiché sur un tableau à l'arrière du bateau Comité mais également doublé par VHF (**canal 72**) par le Comité de Course.

PARCOURS N° 1	
CHAMPIONNAT DE FRANCE CORMORAN 2026	
Ligne de départ (art 12 des IC)	
Bouée de dégagement éventuelle (art 9.3 des IC)	
Balise verte « ANNOMER »	A contourner à bâbord
Bouée verte « BARRE DE FLOT » M1	A contourner à tribord *
Balise rouge « AR PICHER »	A laisser à tribord
Balise verte « LA COREE »	A laisser à bâbord
Balise verte « PETIT COCHON »	A laisser à bâbord
Balise verte « GRAND COCHON »	A laisser à bâbord
Balise rouge « AR MEN DOU »	A laisser à tribord
Balise rouge « LE GOEMONIER »	A contourner à tribord *
Balise verte « CALHIC »	A contourner à tribord
Balise verte « CORBEAU »	A laisser à tribord
Château du TAUREAU	A contourner à bâbord *
Balise verte « LA CHAMBRE »	A laisser à bâbord
Balise rouge « MEN MEUR »	A contourner à tribord
Ligne d'arrivée (art 14 et 14.1 des IC)	

* Réduction de parcours « possible » avec un pavillon « S » à une marque de parcours à contourner.

13.4 Réduction de parcours

Le Comité de Course peut, si les conditions météorologiques ou les impératifs de l'organisation l'exigent, réduire le parcours après le départ et juger l'arrivée aux marques données en annexe parcours (avec un astérisque *), (modification de la RCV 32). Il est donc demandé aux concurrents de surveiller attentivement les abords de ces marques.

Un bateau du Comité arbore le pavillon « S ». La ligne d'arrivée est alors définie par le côté parcours de la marque et le mat arborant un pavillon « S » (Le Comité de Course avertira également par VHF).

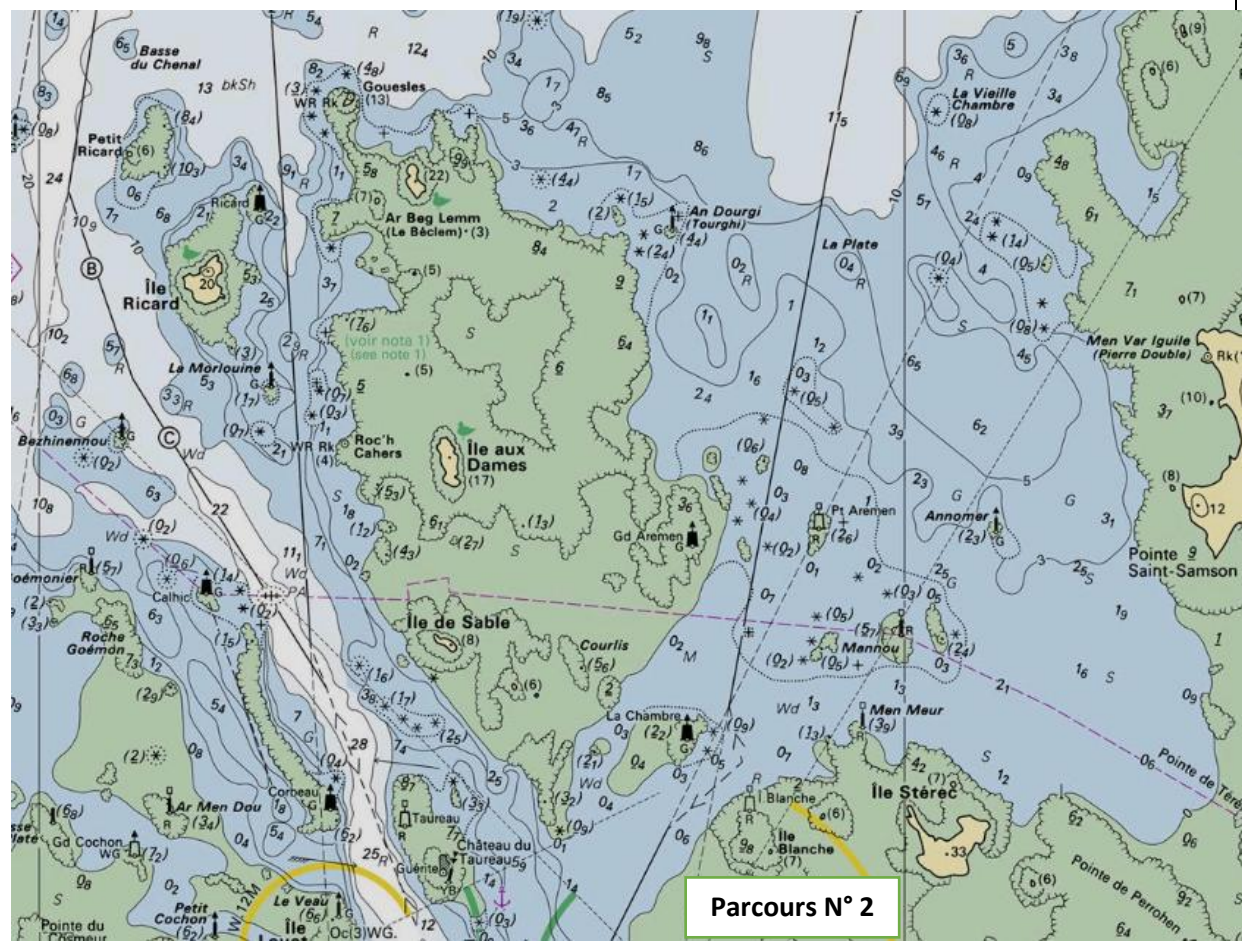


PARCOURS N° 2 CHAMPIONNAT DE FRANCE CORMORAN 2026

Ligne de départ (art 12 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle (art 9.3 des IC)	
Balise verte « ANNOMER »	A laisser à bâbord
Balise verte « AN DOURGI » (TOURGHI)	A laisser à bâbord
Rocher « GOUESLES »	A laisser à bâbord *
Balise verte « RICARD »	A laisser à tribord
Balise verte « LA MORLOUINE »	A laisser à tribord
Balise verte « CALHIC »	A laisser à tribord
Balise verte « CORBEAU »	A laisser à tribord
Château du TAUREAU	A contourner à bâbord *
Balise verte « LA CHAMBRE »	A laisser à bâbord
Balise rouge « MEN MEUR	A contourner à tribord

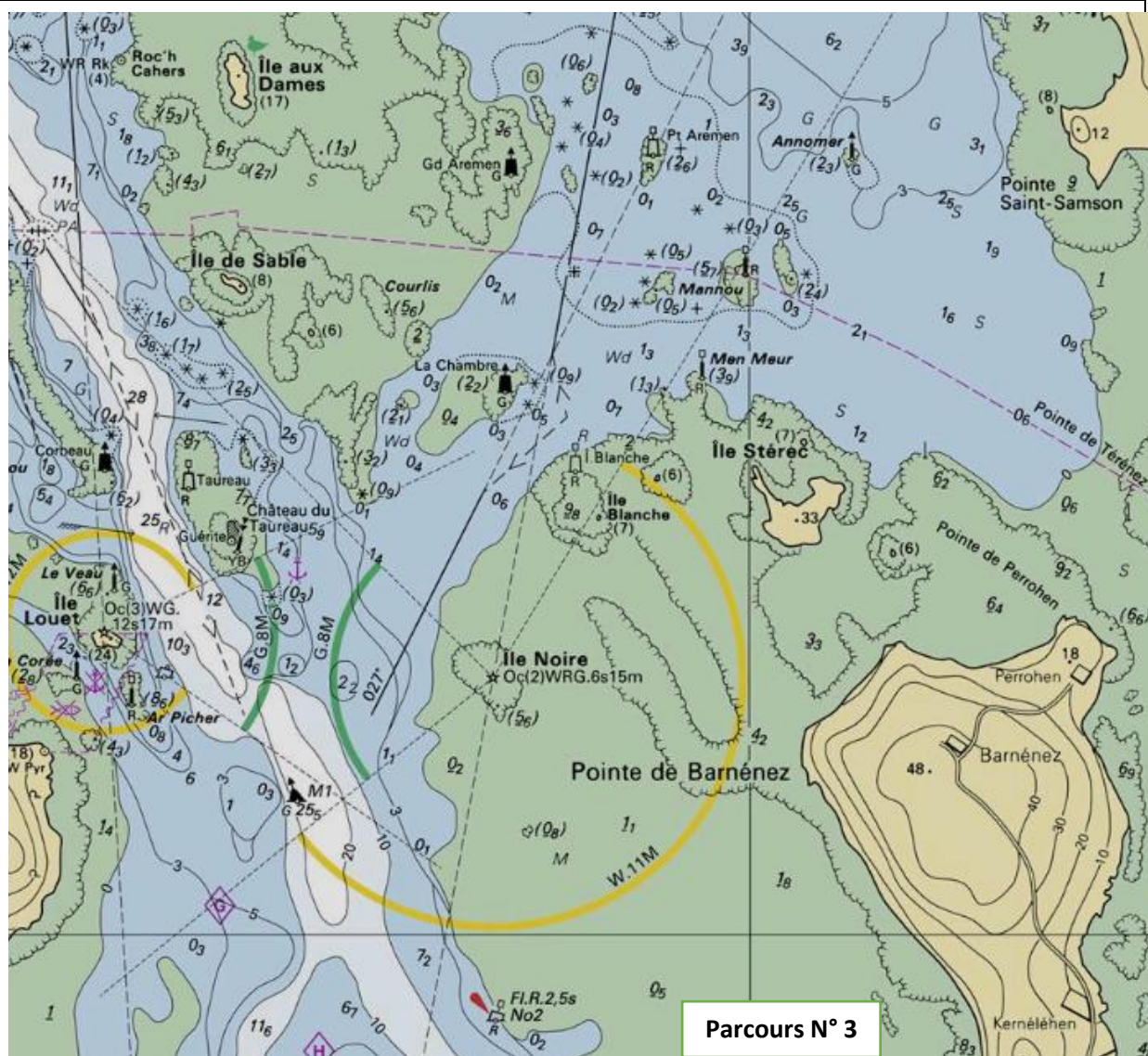
Ligne d'arrivée (art 14 et 14.1 des IC)



Ligne de départ (*art 12 des IC*)

Bouée de dégagement éventuelle (art 9.3 des IC)	
Balise verte « ANNOMER »	A contourner à bâbord
Balise rouge « PETITE AREMEN »	A contourner à bâbord
Balise verte « LA CHAMBRE »	A laisser à tribord
Bouée verte « BARRE DE FLOT M1 »	A contourner à bâbord
Bouée rouge « N°2 » (en rade de Morlaix)	A contourner à bâbord *
Phare de « L'ILE NOIRE » et ses dangers	A laisser à tribord
Balise rouge « L'ILE BLANCHE »	A laisser à tribord
Balise verte « LA CHAMBRE »	A laisser à bâbord
Balise rouge « MEN MEUR	A contourner à tribord

Ligne d'arrivée (art 14 et 14.1 des IC)



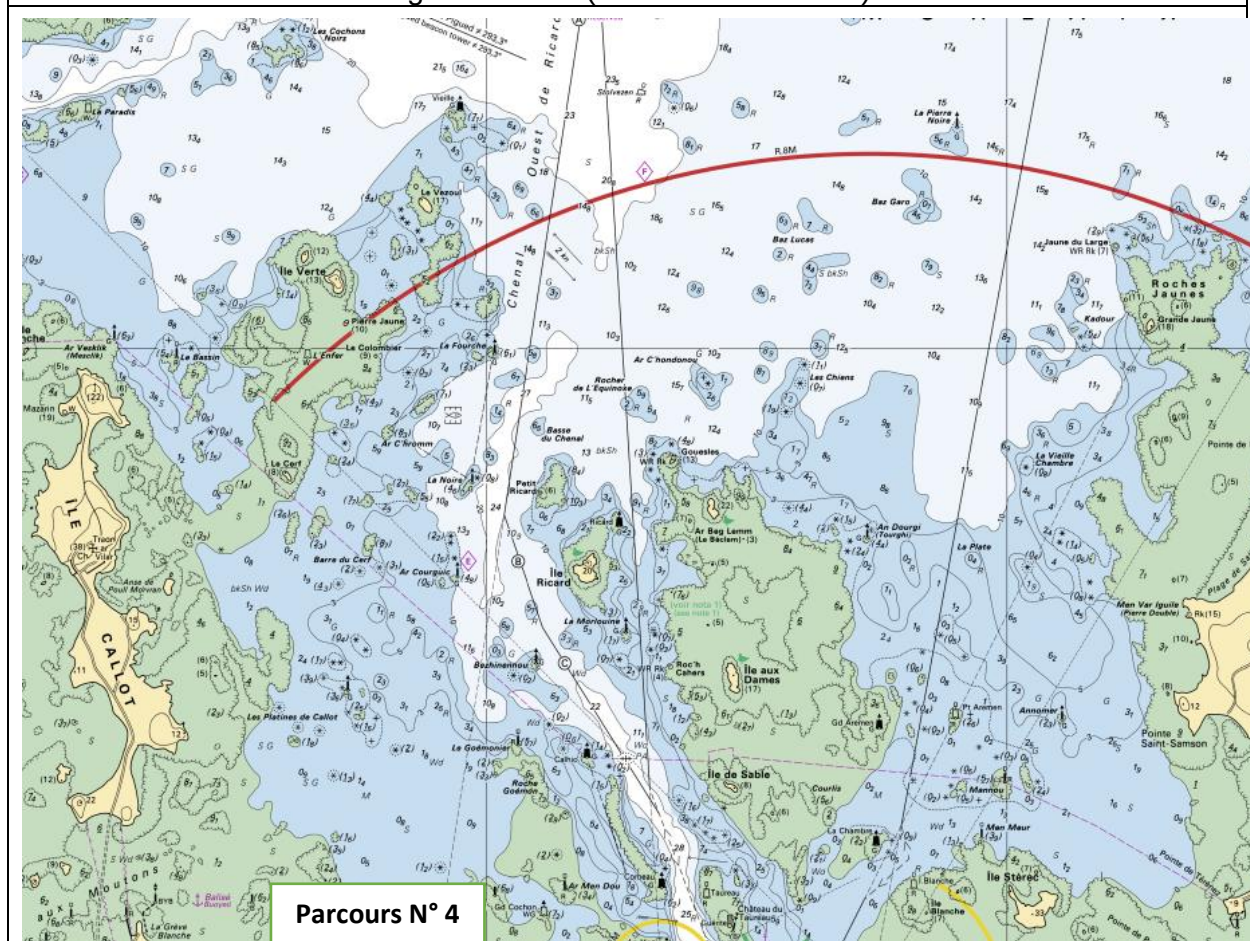


PARCOURS N° 4 CHAMPIONNAT DE FRANCE CORMORAN 2026

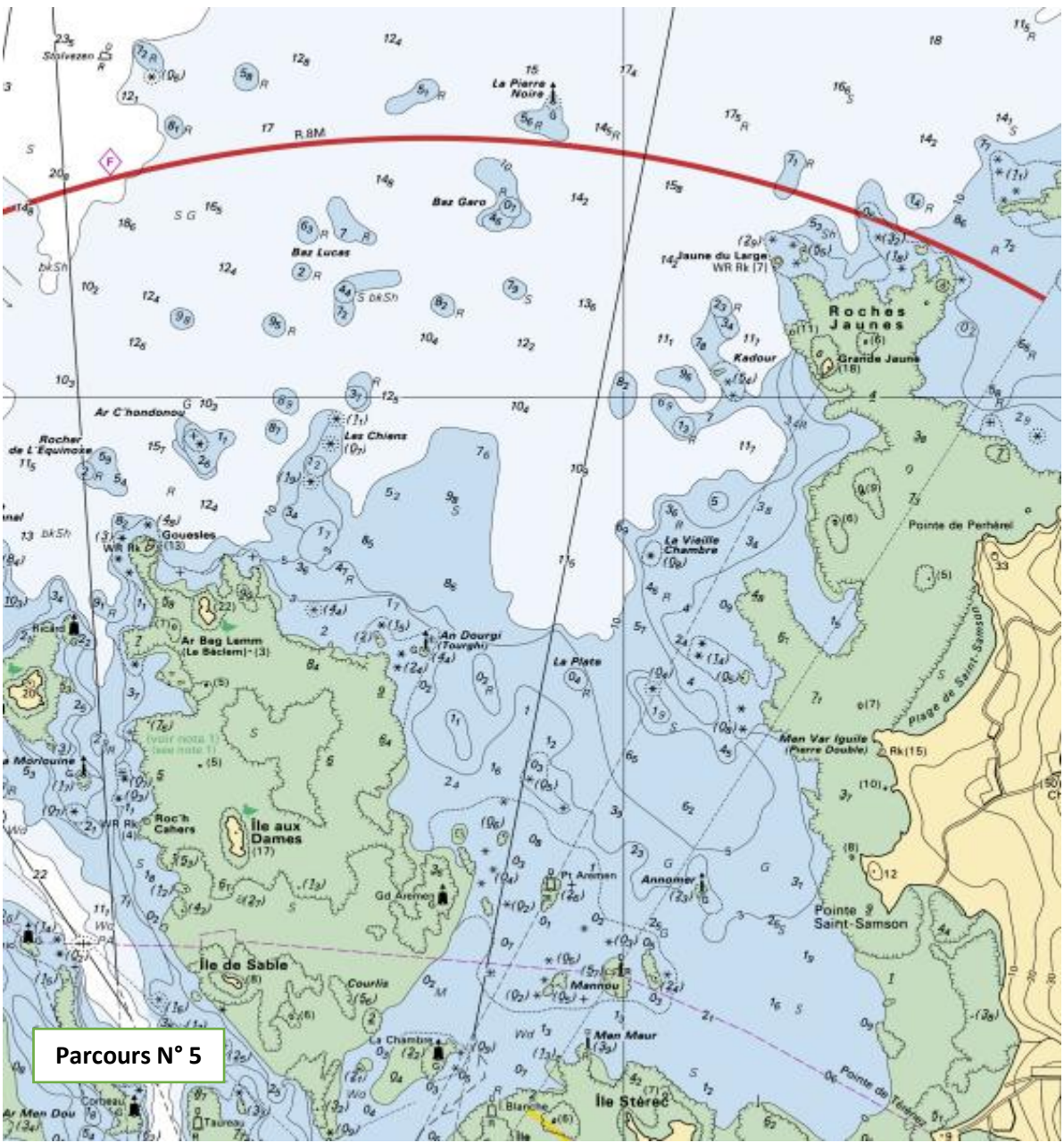
Ligne de départ (art 12 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle (art 9.3 des IC)	
Balise verte « AN DOURGI » (TOURGHI)	A laisser à bâbord
Rocher « GOUESLES »	A laisser à bâbord
Bouée verte « LA VIEILLE »	A contourner à bâbord *
Rochers de « L'ILE VERTE »	A laisser à bâbord
Balise verte « AR VESKLIK » (MESCLIK)	A laisser à tribord
Balise rouge « LE BASSIN »	A laisser à bâbord
Rochers « LE CERF »	A laisser à bâbord
Balise verte « AR COURGUIC »	A contourner à bâbord *
Balise verte « LA NOIRE »	A laisser à bâbord
Rochers « PETIT RICARD »	A laisser à tribord
Rocher « GOUESLES »	A laisser à tribord
Balise verte « AN DOURGI » (TOURGHI)	A laisser à tribord
Balise verte « ANNOMER »	A laisser à tribord

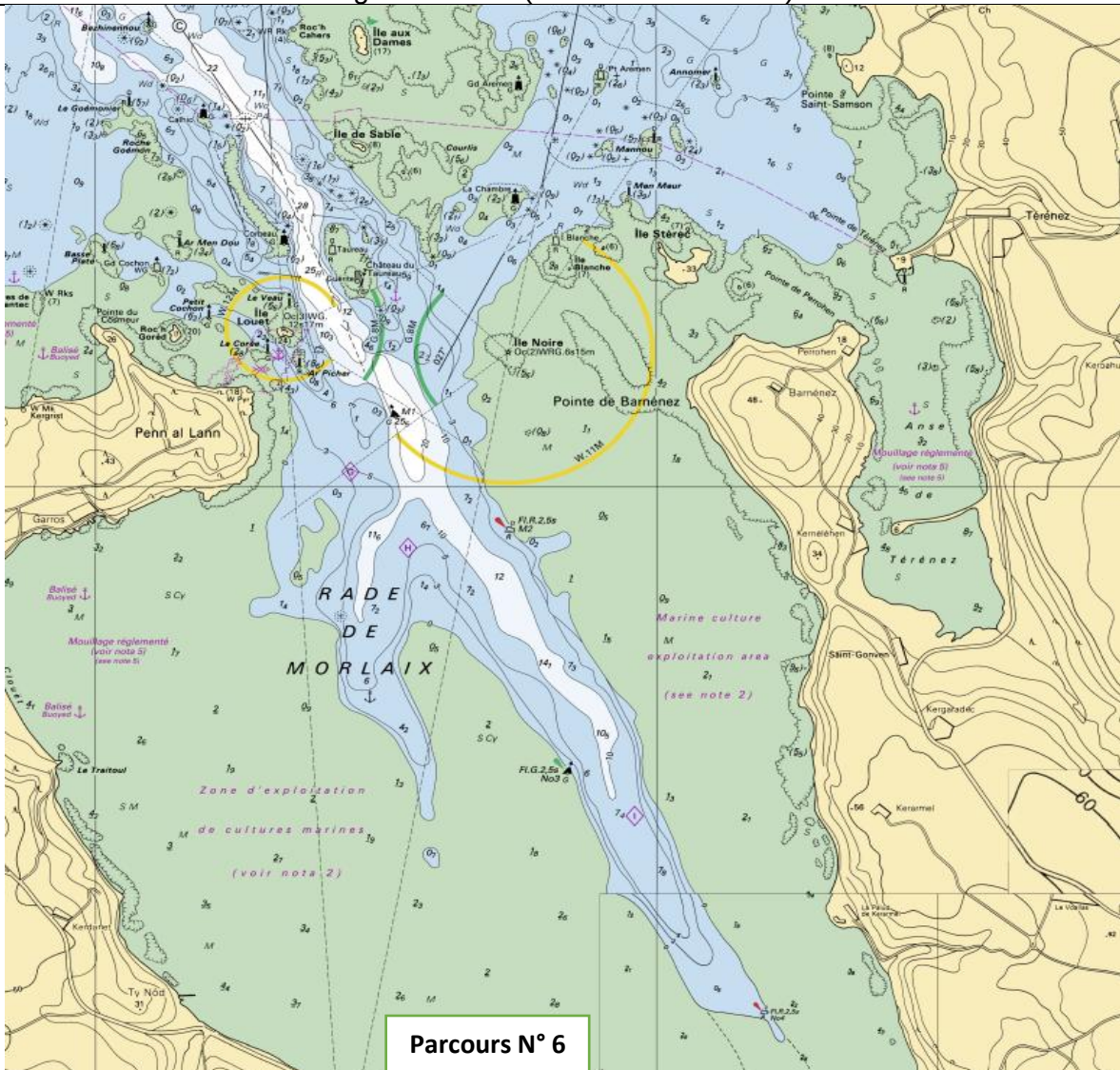
Ligne d'arrivée (art 14 et 14.1 des IC)





PARCOURS N° 5	
CHAMPIONNAT DE FRANCE CORMORAN 2026	
Ligne de départ (art 12 des IC)	
Bouée de dégagement éventuelle (art 9.3 des IC)	
Balise verte « ANNOMER	A laisser à tribord
Balise verte « AN DOURGI » (TOURGHI)	A laisser à bâbord
Balise verte « LA PIERRE NOIRE»	A contourner à bâbord *
Bouée rouge « STOLVESEN »	A contourner à bâbord *
Balise verte « AN DOURGI » (TOURGHI)	A laisser à tribord
Balise rouge « PETITE AREMEN »	A contourner à bâbord *
Balise verte « ANNOMER	A contourner à tribord
Ligne d'arrivée (art 14 et 14.1 des IC)	
	



PARCOURS N° 6	
CHAMPIONNAT DE FRANCE CORMORAN 2026	
Ligne de départ (art 12 des IC)	
Bouée de dégagement éventuelle (art 9.3 des IC)	
Balise verte « ANNOMER »	A contourner à bâbord
Balise rouge « PETITE AREMEN »	A contourner à bâbord
Balise verte « LA CHAMBRE »	A laisser à tribord
Bouée verte « BARRE DE FLOT M1 »	A contourner à bâbord *
Bouée rouge « N°2 » (en rade de Morlaix)	A contourner à tribord
Bouée verte « N°3 » (en rade de Morlaix)	A contourner à bâbord
Bouée rouge « N°4 » (en rade de Morlaix)	A contourner à bâbord *
Bouée verte « BARRE DE FLOT M1 »	A contourner à tribord *
Phare de « L'ILE NOIRE » et ses dangers	A laisser à tribord
Balise rouge « L'ILE BLANCHE »	A laisser à tribord
Balise verte « LA CHAMBRE »	A laisser à bâbord
Balise rouge « MEN MEUR	A contourner à tribord
Ligne d'arrivée (art 14 et 14.1 des IC)	
	



PARCOURS N° 7	
CHAMPIONNAT DE FRANCE CORMORAN 2026	
Ligne de départ (art 12 des IC)	
Bouée de dégagement éventuelle (art 9.3 des IC)	
Balise rouge « PETITE AREMEN »	A laisser à bâbord
Balise verte « AN DOURGI » (TOURGHI)	A laisser à bâbord
Balise verte « LA PIERRE NOIRE»	A contourner à tribord *
Bouée conique jaune BPGO « Raid »	A laisser ou contourner à tribord
Bouée conique jaune BPGO « Guerzit »	A contourner à bâbord *
Bouée conique jaune « Raid »	A contourner à bâbord *
Balise verte « LA PIERRE NOIRE»	A contourner à bâbord *
Ligne d'arrivée (art 14 et 14.1 des IC)	
	
